REGLEMENT DE LA COUPE DE L'EURE FEMININE

Saison 2023 -2024

Article 1- Epreuve féminine départementale organisée par le Comité de l'Eure, réservée aux clubs du département régulièrement affilié et à jour de leur cotisation. Les rencontres auront lieu les vendredis à 20h30.

Article 2- Cette épreuve est dotée d'une coupe attribuée définitivement au club victorieux, remise à l'assemblée générale du Comité de l'Eure. Une médaille ou un trophée récompensera chaque joueuse finaliste.

Article 3- Chaque équipe est composée de **2, 3 ou 4 joueuses.** Les joueuses 1 et 2 jouent les simples, le double pouvant être joué par les joueuses de simple ou 1 joueuse de simple et la joueuse n°3 ou par les joueuses n°3 et n°4**.**

Chaque partie se déroulant au meilleur des 5 manches.

Article 4- La première phase se déroulera sur 4 journées. Les rencontres se dérouleront par regroupement de 3 équipes sur un même lieu (ne nécessite que 2 tables). Les regroupements se feront dans le club " numéro 1 " de la poule.

Après chaque journée, de nouvelles équipes pourront s'inscrire.

Après chaque tour, les équipes se verront attribués un nombre de point suivant les résultats :

- 3 points : Victoire
- 2 points : Défaite
- 1 point : Absence avertie (avant composition des poules)
- 0 point : Forfait

Article 5- Lors des regroupements de 3 équipes, le déroulement des rencontres peut-être le suivant :

Au sein de chaque rencontre nous aurons un simple 1 (S1), simple 2 (S2), double (D), simple 3 (S3), simple 4 (S4)

Nous désignerons les 3 rencontres suivantes :

Rencontre 1 (R1) : Le club A opposé au club B

Rencontre 2 (R2) : Le club A opposé au club C

Rencontre 3 (R3) : Le club B opposé au club C

	Table 1	Arbitre	Table 2	Arbitre
Tour 1	R1S1	Club C	R1S2	Club C
Tour 2	R2S1	Club B	R1S2	Club B
Tour 3	R1D	Club C		
Tour 4	R3S1	Club A	R3S2	Club A
Tour 5	R2D	Club B		
Tour 6	R1S3	Club C	R2S3	Club B
Tour 7	R3D	Club A		
Tour 8	R3S3	Club A	R3S4	Club A
Tour 9	R1S4	Club C	R2S4	Club B

Article 6- La phase finale se déroulera, après le classement intégral des équipes, pour définir les ¼ de finale.

Les ½ finales, la finale et match de 3-4 se dérouleront le même jour et dans un même lieu (à déterminer en cours de saison).

Article 7- Lors de la journée finale, une joueuse n'ayant pas participé auparavant à la compétition, ne sera pas autorisée à jouer. Une joueuse ayant joué dans une équipe ne peut en aucun cas jouer dans une autre équipe.

Une joueuse d'un club peut former une entente avec une joueuse d'un autre club.

Article 8- Dates des compétitions et inscriptions

	Dates des compétitions	**Dates limites des inscriptions**
Tour 1	**Vendredi 10 novembre 2023**	**Mercredi 1 novembre 2023**
Tour 2	**Vendredi 15 décembre 2023**	**Lundi 4 décembre 2023**
Tour 3	**Vendredi 12 janvier 2024**	**Lundi 01 janvier 2024**
Tour 4	**Vendredi 19 avril 2024**	**Lundi 08 avril 2024**
¼ finale	**Vendredi 5 mai 2023**	
½ F et Finale	**Vendredi 16 juin 2023**	

Article 9- Le coût de l'engagement est de 15 **Euros** par équipe et de 10 Euros par équipe entre le 2ème et 4ème tour, à régler par chèque bancaire ou postal à l'ordre du **CDTT27.**

Article 10- La feuille de rencontre sera fournie par le club qui reçoit. Celle-ci devra être **rentrée sur SPID** ou envoyée **par Email**, le lendemain de la rencontre, par le capitaine de l'équipe qui reçoit, à l'adresse suivante : stephane.petroz@orange.fr

Article 11- L'engagement implique l'acceptation sans réserve du règlement. Le comité de l'Eure est seul habilité à régler tous les litiges.

Article 12- Les joueuses devront se présenter dans une tenue réglementaire.